



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 16 janvier 2020 à 9 h
4555, rue de Verdun**

PRÉSENCES :

Monsieur le maire Jean-François Parenteau, Maire d'arrondissement
Madame la conseillère Marie-Andrée Mauger, Conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Véronique Tremblay, Conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Luc Gagnon, Conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Pierre L'Heureux, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Julien Lauzon, directeur d'arrondissement
Monsieur Stéphane Bernaquez, directeur de l'aménagement urbain et des services
aux entreprises
Monsieur Jean Cardin, directeur direction adjointe des projets d'infrastructure
et du génie municipal
Madame Annick Duchesne, directrice du bureau d'arrondissement par intérim et
secrétaire substitut
Madame Manon St-Onge, conseillère en aménagement
Madame Diane Garand, secrétaire d'arrondissement par intérim

CA20 210001

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du jeudi 16 janvier 2020.

10.01

10 - Période de questions du public

1 question du public.

CA20 210002

Avis de motion et adoption du 1^{er} projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Verdun numéro 1700 et le Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement de Verdun numéro RCA14 210005 » relativement aux dispositions déclaratoires, interprétatives, pénales et générales au zonage, ainsi qu'à des normes relatives à une bande de roulement, un garde-corps, un escalier, un écran d'intimité, une pergola et une clôture

Le conseiller Luc Gagnon donne avis de motion qu'un « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Verdun numéro 1700 et le Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement de Verdun numéro RCA14 210005 » relativement aux dispositions déclaratoires, interprétatives, pénales et générales au zonage, ainsi qu'à des normes relatives à une bande de roulement, un garde-corps, un escalier, un écran d'intimité, une pergola et une clôture, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance :

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du projet de règlement et d'adopter le premier projet du règlement intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Verdun numéro 1700 et le Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement de Verdun numéro RCA14 210005 » relativement aux dispositions déclaratoires, interprétatives, pénales et générales au zonage, ainsi qu'à des normes relatives à une bande de roulement, un garde-corps, un escalier, un écran d'intimité, une pergola et une clôture.

40.01 1193520003

Levée de la séance

Il est proposé par La conseillère Véronique Tremblay

appuyé par La conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la séance soit levée à 9h10.

70.01

JEAN-FRANÇOIS PARENTEAU
MAIRE D'ARRONDISSEMENT

DIANE GARAND
SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT
PAR INTÉRIM